

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00083**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-002305
Commission	<b>Aménagement - Urbanisme - Commerce</b>		
Direction en charge	Projets Urbains		
Objet	Versement de subventions plan façades - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville de Saint-Étienne d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures. La Ville de Saint-Étienne qui connaît une progression remarquable de son nombre d'habitants va continuer à développer une politique urbanistique maîtrisée, conformément à son ambition affichée d'être une ville inclusive et durable.

A ce titre, la Ville de Saint-Étienne, par ses délibérations n° 2021.00504 et n°2023,00015 en date du 22 novembre 2021 et du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal a mis en place les aides du plan façades. La mise en valeur du patrimoine bâti passe notamment par le ravalement des immeubles. Les ravalements ont un intérêt esthétique mais aussi de sécurité et de salubrité, par la purge d'éléments dégradés et la réparation des menuiseries et des ferronneries. Dans certains cas, des travaux plus lourds ou plus complexes doivent être réalisés, par exemple lorsque les éléments de décor sont très altérés (statues, garde-corps, marquises, devantures menuisées...) ou lorsque des devantures masquent l'architecture d'origine.

Le plan façades n'est donc pas seulement un plan de ravalement mais plus largement un plan de valorisation du patrimoine bâti. Le plan façades poursuit l'objectif majeur de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et s'attache particulièrement à imposer le traitement d'ensemble de l'immeuble (mise aux normes des devantures par le traitement des rez-de-chaussée occupés ou vacants) et à encourager un ravalement des façades arrière ainsi que des travaux permettant d'améliorer la performance thermique de l'immeuble (notamment par le changement de menuiseries). Conformément au règlement du plan façades, une aide peut également être mobilisée pour la mise aux normes des devantures.

### ■ Motivation et opportunité

La Ville a été sollicitée et le plan a été mobilisé pour la mise en valeur et conservation de la statue « Saint Louis » de l'immeuble situé au 14 rue Gambetta et le ravalement de deux immeubles situés :

- 6 place Dorian angle 3 rue Camille Colard,
- 23 rue Balay.

Le ravalement de ces immeubles contribue à la préservation et à la mise en valeur des immeubles anciens du centre-ville de Saint-Étienne par notamment un badigeon à la chaux naturelle des pierres apparentes.

Le premier immeuble est très visible à l'angle de la place Dorian, son ravalement améliore le paysage urbain de l'hyper centre. Les rez-de-chaussée ont été également mis aux normes, cela concerne notamment la devanture du marchand de chaussures qui est modernisée mais également l'ancien salon de thé vacant qui suite aux travaux sur sa devanture est désormais occupé par la boutique de prêt à porter qui s'est agrandie.

Concernant l'immeuble art-déco du 23 rue Balay, une isolation thermique par l'extérieur des quatre façades a pu être réalisée tout en respectant les modénatures d'origine et améliore le paysage urbain aux abords de Carnot.

Enfin, concernant la Statue Saint-Louis, sa mise en peinture lui donne une très forte visibilité depuis le parvis de l'église Saint Louis (située sur la Grand rue) et depuis la place Waldeck Rousseau dont la fréquentation s'est renforcée suite à son réaménagement.

### ■ Contenu

La Ville a décidé de subventionner après achèvement les travaux relatifs aux immeubles suivants :

Adresse de l'immeuble aidé +	Site patrimonial Remarquable (SPR)	Immeuble (nature, typologie...)	Devanture commerciale	Détail des travaux : ravalement + menuiseries	Montant de l'aide (calculée à partir des factures acquittées transmises)
6 place Dorian angle 3 Rue Colard Copropropriété 6 Rue Dorial Cabinet Marcel Humbert 3 Rue Général Foy 42000 St Etienne	Centre-Nord	Pierre	3 devantures mises aux normes	Ravalement des deux façades visibles	14 451, 40 €
23 Rue Balay Indivision Tardy représentée par Jacqueline ou Gérard Tardy 25 Rue Lassaigue 42100 St Etienne	Centre-Nord	Béton		Ravalement Intégral	50 000,00 €
Statue « Saint-Louis » de l'immeuble situé au 14 rue Gambetta Syndicat de copropriétaires représenté par le Cabinet Delomier 9 rue Général Foy 42000 St-Etienne	Centre-Sud	Pierre		Nettoyage et restauration de la statue avec notamment la restauration de la dorure à la feuille d'or	15 162,00 €
<b>Total</b>					<b>79 613,40 €</b>

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	79 613,40€			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>79613.40 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>79 613.40 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions aux propriétaires concernés ou à leurs représentants, ci-dessus, pour un montant total de 79 613,40 €,
- approuver la convention à intervenir avec les représentants de l'indivision Tardy pour l'immeuble situé au 23 rue Balay,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions ainsi que tous les actes afférents et les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024 et suivants	204	20422				
Recettes							

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE